

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 2 FEVRIER 2026

LISTE DE PRÉSENCE

Collège 1 – Enseignants chercheurs et personnels assimilés, enseignants et chercheurs

Présents : B. BOUCHARD, G. NOGATCHEWSKY, P. GEOFFRON, E. AGRIKOLIANSKY, S. DAMART, F. BLANCHOT, J. EL HADDAD, D. ABONNEAU, M-J. BELLOSTA, S. ABDELNOUR, P. PEGON

Représentés : D. GALLOIS-COCHET, M. CARRE-TALLON, K. MULLER MEZIANI

Collège 2 - Personnalités extérieures qualifiées

Présents : A. LELEUX, S. PLANCHEZ, B. WITVOET

Représentés : T. BEGUE, C. CHENUT, C. SOULEAU

Collège 3 et 4 – Représentants de la Région d’Ile-de-France et de la Ville de Paris

Représentée : G. GARRIGOS

Excusé : Y. WEHRLING

Collège 5 - Etudiants

Présents : E. URRUTIA DUMAS, B. HOUAS, P-D. TRUONG

Représentés : J-L. MORALES, A. ZIELINSKI

Collège 6 – BIATSS

Présents : A. CORBLET, V. BENARD, Y. TOMIC

Représentée : L. MONTARON

Invités de droit

Présents : F. GELIN, C. BELLAMY (en visioconférence), B. VENET, R. CHANTIRI, S. KILBRIDE, F. PERROT, C. OKRET-MANVILLE, J. LANG

Invités permanents

Présents : M. GUILLIOMET-DUCHE, S. BRISARD, M. BOISSET, S. DAMERON, I. CATTO, M. FROMAGE, S. ADAM-LEDUNOIS, S. MERITET, S. MONJON, V. RENAUDIN, F. BENOIT-MOREAU

Procurations :

- Dorothee GALLOIS-COCHET donne procuration à David ABONNEAU
- Martine CARRE-TALLON donne procuration à Fabien BLANCHOT
- Katia MULLER MEZIANI donne procuration à Joyce EL HADDAD
- Thierry BEGUE donne procuration Bruno BOUCHARD
- Christophe CHENUT donne procuration à Bruno BOUCHARD
- Charlotte SOULEAU donne procuration à David ABONNEAU
- Jean-Lucca MORALES donne procuration à Marie-José BELLOSTA
- Adrien ZIELINSKI donne procuration à Eden URRUTIA DUMAS
- Loubna MONTARON donne procuration à Marie-José BELLOSTA

Le quorum étant atteint, B. BOUCHARD ouvre la séance à 16H00.

B. BOUCHARD indique, en préambule, quelques informations :

- Meltem Ozturk-Escoffier a présenté sa démission de ses fonctions de membre titulaire du Conseil d'administration, à la suite de sa nomination en qualité de Vice-présidente en charge de la Vie étudiante au sein de PSL, et a été remplacée par Sébastien Damart, suivant de liste et membre de DRM.

- Sean Kilbride a pris la direction du DEP à compter du 5 janvier dernier, à la suite du départ de Sébastien Duizabo.

- L'Université a obtenu la ré-accréditation EQUIS pour une durée de cinq ans. Ce résultat est le fruit d'une mobilisation soutenue et coordonnée d'un très grand nombre de collègues et de directions, dont l'engagement collectif a été déterminant.

S. MERITET indique que l'Université appartient maintenant au « VIP club », impliquant notamment l'absence de visite en présentiel lors de la prochaine échéance, celle-ci devant se traduire par des entretiens conduits en ligne, sans sélection spécifique de programme, ce qui allègera sensiblement la procédure.

B. BOUCHARD ajoute qu'il est prévu un point d'étape intermédiaire (« mid-term »), lequel fait d'ores et déjà l'objet d'une préparation. Des progrès sont attendus, en particulier en matière d'internationalisation du Campus, s'agissant notamment de la diffusion des informations en langue anglaise et de la structuration éventuelle de parcours dédiés. Ces orientations s'inscrivent déjà dans la stratégie de la gouvernance pour l'Université.

- Belle réussite de la cérémonie des vœux externes, organisée le 21 janvier, laquelle a réuni un nombre important de partenaires, de mécènes et grands donateurs, d'Alumni, ainsi que des membres du personnel et étudiants. Cet événement a permis de rassembler l'ensemble de la communauté au sens large. Tous ces acteurs contribuent de manière décisive à l'attractivité de l'établissement, tant pour le recrutement des étudiants que pour le développement des partenariats de recherche.

- Un événement marquant a eu lieu, celui du cinquantième anniversaire du Management, autour de DRM, donnant lieu à une forte mobilisation interne.

G. NOGATCHEWSKY indique que cet événement a été extraordinaire car à cette occasion, quarante-quatre collègues se sont personnellement engagés dans l'organisation et l'animation de différentes séquences, illustrant une cohésion remarquable au sein de l'unité. Cette dynamique collective prend un relief particulier dans la perspective du regroupement, dans neuf mois, des équipes au sein du sixième étage de l'aile B, à l'exception des collègues affectés à l'aile F.

- Concernant la situation budgétaire nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, un travail conséquent a été engagé afin de corriger la version initiale du projet budgétaire. Les organisations syndicales y ont contribué, tout comme les chefs d'établissement, qui se sont particulièrement mobilisés. Les établissements se trouvent confrontés à une diminution, en termes réels, des dotations au titre de la subvention pour charges de service public. Entre 2021 et 2024, une somme de 800 M€ a disparu, alors qu'il était attendu cette année un cumul de 600 M€ de charges supplémentaires non compensées ; l'État ayant pour pratique récurrente de transférer des charges à ses opérateurs sans compensation correspondante. Ainsi, ce sont près de 1,4 Md€, représentant environ 10 % du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui n'ont pas pu être alloués aux universités en euros constants. De nombreuses actions ont été menées afin d'infléchir les arbitrages budgétaires, notamment par des démarches de représentation et de plaidoyer auxquelles les établissements ont pris part. Il conviendra désormais d'examiner attentivement la version définitive du budget. Certaines dispositions demeurent incertaines, en particulier celles relatives à la Loi de programmation de la recherche (LPR), même s'il semblerait que les marges prévues par ce texte soient davantage respectées. Il précise qu'une compensation intégrale de la protection sociale complémentaire a été intégrée dans la version finale, ce qui constitue un élément favorable. Le ministre a annoncé également la recherche d'une trajectoire visant à assurer la compensation intégrale du CAS Pensions, cotisation salariale destinée au financement des retraites, laquelle représentait jusqu'alors une charge supplémentaire pesant sur les budgets des établissements sans compensation certaine. Ainsi, le chemin à parcourir demeure encore important. Il y a toutefois une évolution du discours gouvernemental, passé d'une position jugée peu favorable aux universités à l'annonce de mesures de compensation et à l'expression d'un message plus constructif. Cette orientation va dans le bon sens, tout en appelant à la prudence quant à sa mise en œuvre. Le Président mentionne par ailleurs l'organisation prochaine d'Assises du financement des universités. Il considère qu'il serait illusoire de penser que l'ensemble des difficultés pourra être résolu en quelques mois, mais indique que l'établissement s'attachera à participer aux travaux ou, à tout le moins, à en suivre attentivement les développements. Enfin, il souligne la nécessité de maintenir la mobilisation dans la perspective des prochains exercices budgétaires et des échéances électorales de 2027, tout en rappelant que l'éducation constitue un fondement essentiel du développement économique et social. Dans un pays comme la France, aucune prospérité durable ne saurait être envisagée sans un investissement prioritaire dans un enseignement supérieur et une recherche de haut niveau.

I. Procès-verbaux

Des documents explicatifs ont été mis à la disposition des administrateurs.

1. Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 3 novembre 2025

D. ABONNEAU indique qu'il s'exprime non en son nom propre, mais au nom de Dorothée Gallois-Cochet, qui lui a donné procuration. Celle-ci souhaite émettre un vote défavorable sur le procès-verbal, en raison de l'explication de vote figurant dans le procès-verbal du 3 novembre 2025. Selon elle, la possibilité de formuler une explication de vote est pleinement conforme aux dispositions du règlement intérieur. Toutefois, elle considère que, dans sa forme, une explication de vote ne devrait pas comporter d'indications ou de demandes relatives à des actions futures, mais se limiter à la justification du vote exprimé au cours de la séance concernée.

B. BOUCHARD confirme qu'une explication de vote a précisément pour objet d'explicitier le sens du vote émis.

M-J. BELLOSTA indique que c'est la première fois qu'elle entend dire qu'une explication de vote doit être cadrée. Une explication de vote consiste à exposer les motifs d'un vote défavorable ; elle s'étonne qu'il soit possible de contester le contenu d'une telle explication, alors qu'il s'agit juste de donner un avis, non pas sur l'explication de vote elle-même, mais sur le compte rendu de la séance.

D. ABONNEAU précise qu'il s'agit d'une question de nature formelle. Dorothée Gallois-Cochet attache une importance particulière au respect de la forme et à la manière dont l'explication de vote a été rédigée. L'explication aurait pu simplement indiquer que « *vous auriez voté favorablement si...* », au lieu de « *il est demandé dans le futur de...* » : c'est principalement cette formulation qui suscite sa réserve.

M-J. BELLOSTA indique qu'il ne lui paraît pas envisageable de solliciter préalablement l'autorisation d'un tiers pour formuler une explication de vote, compte tenu notamment du délai de 48 heures imparti.

B. BOUCHARD ajoute que ce sont vraisemblablement les demandes formulées au sein de l'explication de vote qui ont pu susciter la réserve exprimée par Dorothée Gallois-Cochet.

Le Conseil approuve à 23 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 3 novembre 2025.

2. Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 8 décembre 2025

Le Conseil approuve à 23 voix pour et 4 abstentions, le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 8 décembre 2025.

II. Contrôle interne comptable et budgétaire 2025

Des documents explicatifs ont été mis à la disposition des administrateurs.

M. EL OUAFI présente le bilan du contrôle interne comptable et budgétaire pour l'exercice 2025. Elle rappelle qu'ont été transmis, comme chaque année, les cartographies des risques, ainsi que les plans d'action afférents aux différents processus et projets faisant l'objet d'un suivi attentif. Elle procède à un rappel du cadre réglementaire et de la portée de cette démarche pour l'établissement. Le contrôle interne s'inscrit dans une logique partenariale d'amélioration continue et de maîtrise des risques, visant à fournir une assurance raisonnable quant à la qualité et à la sincérité des comptes produits. Il constitue une obligation réglementaire au sens de l'article 215 du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). L'entrée en vigueur de la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics est venue renforcer les exigences en la matière, notamment en termes de prévention des risques, de traçabilité des opérations et de responsabilisation de l'ensemble des acteurs de la chaîne financière. Là où, antérieurement, une part significative du risque reposait principalement sur l'Agent comptable, le nouveau régime implique désormais l'ensemble des ordonnateurs. Ce déploiement constitue ainsi un instrument de sécurisation permettant à l'Université de se prémunir contre divers risques et de consolider ses pratiques de gestion. Au-delà des obligations réglementaires, elle insiste sur la dimension stratégique du dispositif, qui concourt à la sécurisation de l'information financière et juridique, à l'amélioration continue des processus et à l'archivage structuré des procédures comptables et financières, dans la perspective d'assurer le bon fonctionnement et la pérennité de l'établissement. Ce dispositif a été mis en place au sein de l'Université depuis 2021, avec une focalisation sur trois processus clés et un projet structurant, identifiés en raison de leurs enjeux financiers majeurs :

- la formation continue, représentant environ 16 M€ de recettes annuelles ;
- les contrats et conventions de recherche, activité en développement contribuant au rayonnement de l'établissement ;
- la masse salariale, principal poste de dépenses, à hauteur de 94 M€ par an ;
- le projet Nouveau Campus, dont l'enveloppe d'investissement globale s'élève à 163,5 M€.

S'agissant de l'animation du dispositif en 2025, elle indique que la phase de reporting et de pilotage s'est poursuivie, avec la tenue de deux réunions du comité de pilotage et l'organisation de neuf ateliers réunissant vingt participants issus des différentes directions et départements. Quarante-cinq risques, de niveaux de criticité variés, ont été réexaminés. Soixante-seize actions ont été identifiées, dont cinquante et une ont pu être clôturées au cours de l'exercice. Elle qualifie le bilan d'ensemble de favorable et souligne que les résultats obtenus sont reconnus par la tutelle ministérielle dans le cadre de l'enquête annuelle, l'établissement figurant parmi les structures les plus avancées en la matière.

➤ Processus Formation continue

Dix-neuf risques ont été identifiés dans ce périmètre. L'évolution de leur criticité est jugée très satisfaisante : 74 % des risques sont désormais classés en criticité faible, 10 % en criticité moyenne, et les risques de criticité forte ont été éliminés. Un travail spécifique a été conduit en 2025 sur le risque FC04, relatif à l'absence d'exhaustivité des contrats et conventions dans l'outil de gestion de la relation client (CRM). En lien avec les équipes du DEP, un travail de rapprochement et de fiabilisation des bases de données a été mené afin d'assurer l'exhaustivité des conventions recensées, notamment par la mise en cohérence des données issues d'Apogée pour les formations diplômantes et d'une base dédiée pour les formations non diplômantes. Cette action a permis de revoir à la baisse la cotation du risque concerné. Cette amélioration tient également à l'engagement du DEP dans la démarche de certification qualité, à la structuration des attendus liés au CRM, ainsi qu'au travail approfondi conduit avec la Direction juridique sur la revue et l'harmonisation des contrats et conventions, notamment des clauses et conditions générales de vente, afin de limiter les risques de non-recouvrement.

➤ Processus Contrats de recherche

L'évolution est également très favorable. Tous les risques sont désormais classés en criticité faible. Les risques de criticité moyenne identifiés en 2021 ont été progressivement maîtrisés grâce à la mise en œuvre d'actions correctrices. En 2025, le dernier risque de criticité moyenne, relatif aux retards d'émission des rapports financiers susceptibles d'entraîner des retards de facturation, a été reclassé en criticité faible. La mise en œuvre de la phase 2 de la réorganisation entre la Direction financière et la Direction du soutien à la recherche (DSR) a permis de décentraliser la gestion financière de cette activité et d'en fluidifier le suivi. La DSR constitue désormais le point d'entrée unique, ce qui a facilité l'instauration d'un calendrier de production des rapports financiers et contribué à l'amélioration des délais. Les procédures comptables et financières sont désormais largement formalisées et archivées. L'objectif, pour les exercices à venir, sera de maintenir ces risques à un niveau faible et, le cas échéant, d'envisager la clôture de certains d'entre eux.

➤ Processus Ressources humaines

Sur ce processus, un risque de criticité forte demeure, bien que 50 % des risques soient désormais classés en criticité faible. Le risque persistant concerne l'absence de contrats bilatéraux signés en substitution des arrêtés de nomination pour les vacataires. Le projet de déploiement d'une signature électronique via le logiciel OSE n'a pu aboutir en raison de contraintes techniques, ce qui maintient un risque juridique. Toutefois, sur le plan financier, des points de contrôle ont été instaurés en lien avec les équipes des ressources humaines et l'Agence comptable. Un mécanisme de blocage des rémunérations a été mis en place en l'absence de signature de l'arrêté de nomination, permettant ainsi de sécuriser la chaîne financière. Par ailleurs, le déploiement d'OSE a permis d'améliorer les reportings financiers et de renforcer les contrôles. Le travail se poursuivra afin de réduire les risques encore identifiés.

➤ Projet Nouveau Campus

Le risque de soutenabilité budgétaire est aujourd'hui avéré et classé en criticité forte. Cette réévaluation tient notamment aux effets de l'inflation et aux retards constatés sur le chantier, susceptibles de modifier l'équilibre économique du marché conclu avec Léon Grosse. Elle précise que l'établissement est en lien étroit avec ses tutelles et que des réflexions sont engagées. Un suivi financier régulier et approfondi est assuré afin de contenir les dépenses dans les enveloppes prévues.

En conclusion, elle rappelle que, si le contrôle interne constitue une obligation réglementaire, il représente avant tout un levier stratégique pour l'établissement. Il contribue à la sécurisation de la gestion, à l'amélioration de la performance et à une meilleure anticipation des enjeux futurs. Elle affirme qu'il s'agit d'un outil essentiel pour garantir la pérennité et la solidité de l'Université.

M-J. BELLOSTA s'interroge sur la nature des points critiques précédemment exposés. Elle souhaite savoir si ces derniers procèdent d'exigences réglementaires ou s'ils ont été définis par l'Université.

M. EL OUAFI indique que la démarche est conduite en lien étroit avec le réseau du contrôle interne, associant l'ensemble des directions et départements. Certains points relèvent effectivement d'obligations réglementaires et doivent, à ce titre, figurer dans la cartographie des risques, conformément aux exigences applicables aux établissements publics. Toutefois, d'autres risques, notamment financiers, sont identifiés au regard des spécificités et des orientations propres à l'Université, et résultent de son analyse interne.

M-J. BELLOSTA précise sa demande en indiquant que le support présenté fait état de douze risques, notamment en matière de ressources humaines. Elle souhaite savoir si ces risques ont été définis par l'Université, et selon quelle méthode, ou s'ils découlent directement de prescriptions réglementaires imposant leur inscription dans le document de suivi. Elle s'interroge, par ailleurs, sur la situation du processus relatif à la formation continue, dont les indicateurs apparaissent désormais intégralement au niveau le plus favorable, et demande si de nouveaux risques seront, le cas échéant, identifiés.

M. EL OUAFI répond qu'il s'agit, s'agissant du visuel évoqué, du processus relatif aux contrats de recherche. Le contrôle interne constitue une démarche évolutive et dynamique, réévaluée annuellement. Aucun élément n'est figé : de nouveaux risques peuvent émerger et devront, le cas échéant, être intégrés à la cartographie. Elle précise toutefois que, pour les risques initialement identifiés, les actions conduites ont permis une amélioration significative et une révision à la baisse de leur niveau de criticité.

B. BOUCHARD complète en indiquant que la cartographie comprend à la fois des éléments issus d'obligations réglementaires et d'autres que l'Université estime devoir suivre au regard de ses propres enjeux. Il ajoute que, tant que la situation demeure stabilisée dans le domaine de la recherche, les indicateurs correspondants restent positionnés au niveau le plus favorable.

Le Conseil approuve à 20 voix pour et 7 abstentions, le contrôle interne comptable et budgétaire (CICB) 2025.

III. Désignation des membres étudiants CA, composant une partie des Commissions du CFVE

Des documents explicatifs ont été mis à la disposition des administrateurs.

1. Trois étudiants pour la Commission Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)
2. Deux étudiants pour la Commission Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) - Initiatives Etudiantes
3. Deux étudiants pour la Commission Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) - Action Sociale
4. Deux étudiants pour la Commission de domiciliation des associations

I. CATTO rappelle que, lors du dernier CFVE de l'année, le règlement relatif à la Vie Étudiante et de Campus a été adopté. Ce règlement prévoit la création de quatre commissions distinctes : la Commission CVEC ; la Commission d'aide sociale, qui constitue une émanation de la Commission CVEC ; la Commission FSDIE, chargée de financer les projets des associations étudiantes généralistes et de filière ; et la Commission de domiciliation, qui se réunit annuellement afin d'arbitrer sur la domiciliation des associations étudiantes. Elle précise que la CVEC, la Contribution Vie Étudiante et de Campus, est acquittée par l'ensemble des étudiants, à l'exception de ceux bénéficiaires de bourses, qui en sont exonérés. Les ressources issues de la CVEC alimentent le fonds FSDIE, permettant de financer notamment la santé, le sport, la vie associative et l'aide sociale. Le règlement intérieur fixe la composition de ces commissions en termes de représentants étudiants : la Commission CVEC doit comprendre trois élus étudiants issus du Conseil d'administration, tandis que chacune des trois autres commissions doit inclure deux élus étudiants du Conseil d'administration. Il reste à pourvoir trois postes pour la Commission CVEC et deux postes pour chacune des trois autres commissions. Des messages ont été adressés aux étudiants avant les vacances de Noël, suivis de trois relances après la période de vacances, afin d'assurer la complétion de ces commissions. Cette démarche a permis de recueillir trois candidatures pour la Commission CVEC et deux candidatures pour chacun des postes des trois autres commissions.

E. URRUTIA DUMAS signale qu'Ariane Munzila De Castro E Silva s'est portée candidate aux Commissions CVEC et FSDIE Initiatives. Or la candidature au FSDIE Initiatives est restée sans réponse et n'a pas été intégrée aux documents transmis pour le Conseil d'administration de cet après-midi. Elle demande explicitement que cette candidature soit examinée, estimant que, dans l'état actuel, la composition envisagée des commissions ne reflète pas fidèlement les résultats des élections étudiantes de novembre 2024. Dans un souci de bon fonctionnement des instances, du respect du pluralisme et de cohérence avec les résultats du scrutin, il lui semble indispensable que la Commission FSDIE reflète de manière équilibrée la diversité des choix étudiants, et qu'à ce titre, la candidature d'Ariane Munzila De Castro E Silva doit être retenue. Dans ce même souci, elle souhaite également se présenter pour la Commission FSDIE Aide sociale.

I. CATTO remercie pour cette candidature « extrêmement tardive ». Elle rappelle que quatre messages avaient été envoyés à tous les étudiants titulaires et suppléants des quatre listes étudiantes, accompagnés de relances suppliantes de la part de la Chargée du Conseil d'administration, afin que les candidatures soient communiquées dans les délais. Elle indique qu'Ariane Munzila De Castro E Silva a effectivement proposé sa candidature, mais tardivement. En raison de la présence de plusieurs candidats pour la Commission Initiatives Étudiantes, elle a sollicité le Vice-président Etudiant, Matthieu Fromage ici présent, pour rechercher un accord permettant la représentation de deux étudiants, conformément à la demande de concertation formulée par la Chargée du Conseil d'administration entre ces différentes listes. À la suite de cette discussion, Ariane Munzila De Castro E Silva a retiré sa candidature à la Commission FSDIE Initiatives. Un courrier de Matthieu Fromage a été adressé à la Chargée du Conseil d'administration, avec copie à Ariane Munzila De Castro E Silva, précisant le retrait de cette candidature. Cette dernière a reconfirmé le retrait de sa candidature par courriel à la Chargée du Conseil d'administration et à elle-même juste avant la tenue du Conseil d'administration.

B. BOUCHARD ajoute que la candidature d'Ariane Munzila De Castro E Silva ne peut être considérée comme recevable, le dernier courrier transmis de sa part correspondant à un retrait et non à une candidature. Concernant la candidature de E. URRUTIA DUMAS, il rappelle que la date limite de dépôt des candidatures était fixée au 14 janvier et que de multiples relances avaient été effectuées. L'examen de candidatures déposées en dehors des délais constitue une situation difficile à gérer.

M. FROMAGE revient sur l'historique des candidatures étudiantes, en précisant que tous les étudiants ont été contactés par les référents des Conseils bien en amont. Lors du CFVE, les candidats qui se sont présentés ont respecté les délais impartis. Il rappelle qu'il y a eu quatre relances et que la Chargée du Conseil d'administration l'a même contacté, alors qu'il ne siège pas au Conseil d'administration, pour motiver les étudiants à se porter candidats. Il souligne que certains étudiants, tels que Brahim Houas et Phuong Dung Truong, ont réagi dès la première alerte. De plus, Jean Piégu, Président de Renouveau Syndical Dauphine-PSL, ne connaissait pas encore ses élus au Conseil d'administration, ce qui compliquait le choix des candidatures à retenir. Il conclut qu'il ne perçoit donc pas de débat réel sur la recevabilité de la candidature tardive.

E. URRUTIA-DUMAS demande quel est le courrier qui indique qu'Ariane Munzila De Castro E Silva a retiré sa candidature, affirmant qu'elle possède un courriel dans lequel elle se déclare candidate.

B. BOUCHARD confirme que sa candidature a bien été retirée et suggère à Eden Urrutia Dumas de vérifier directement auprès de l'intéressée. Pour les commissions d'aide sociale et de domiciliation, aucun acte de candidature formel n'a été transmis à temps, à part celles de Brahim Houas et Phuong Dung Truong, et insiste sur l'importance pour les candidats de s'impliquer activement dans les délais impartis.

E. URRUTIA-DUMAS maintient qu'elle dispose d'un courriel attestant de la candidature d'Ariane Munzila De Castro E Silva.

B. BOUCHARD confirme effectivement l'existence de ce courriel, mais précise aussi qu'un courrier de retrait a ensuite été adressé. Il propose, afin de clore la discussion, de procéder au vote sur les candidatures qui ont été soumises dans les délais réglementaires.

S. ABDELNOUR exprime son sentiment selon lequel le débat n'est pas totalement serein. Elle indique avoir reçu le courriel de candidature d'Ariane Munzila De Castro E Silva. En première intention, il a été affirmé qu'aucune candidature n'avait été déposée. Or, le même jour, le 19 janvier, Ariane a envoyé deux mails de candidature, l'un pour la Commission CVEC et l'autre pour le Fonds de solidarité (FSDIE) ; seule une de ces candidatures a été retenue.

I. CATTO répond en précisant que, pour la Commission CVEC, trois sièges étaient à pourvoir. Bien avant la date limite, deux élus de la liste Esprit Dauphine se sont présentés pour l'ensemble des commissions. La troisième candidature, celle d'Ariane Munzila De Castro E Silva, arrivée après la date limite, permet de compléter la Commission CVEC. Il s'agit donc de la proposition retenue pour cette commission. En revanche, pour la Commission FSDIE Initiatives Étudiantes, trois candidats postulaient pour deux places : deux candidats d'Esprit Dauphine et la candidature d'Ariane Munzila De Castro E Silva. Aucune candidature n'avait été reçue pour la Commission FSDIE Action sociale, hormis celles de la liste Esprit Dauphine, ce qu'elle juge surprenant. Concernant la Commission FSDIE Initiatives, face à la présence de trois candidats pour deux places, une concertation a été organisée par le Vice-président Étudiant. Entre-temps, Ariane Munzila De Castro E Silva a indiqué ne pas avoir le temps de siéger et a donc renoncé à cette candidature, comme elle l'a formalisé par écrit.

B. BOUCHARD souligne qu'il ne serait pas opportun d'imposer à un étudiant de candidater alors qu'il a clairement exprimé son refus.

S. ABDELNOUR ajoute qu'il semble que l'information sur les membres déjà intégrés aux commissions ne soit pas complète. Elle note que, pour trois commissions, deux candidatures émanent d'une même liste, ce qui peut donner une impression de composition déséquilibrée. Elle demande la communication d'un tableau général afin de s'assurer que les commissions reflètent la diversité des organisations étudiantes et le rapport de force issu des élections.

B. BOUCHARD répond que cette exigence de diversité est partagée. Toutefois, cela suppose que les étudiants se portent candidats et suivent la procédure, qui a fait l'objet, comme il a été dit, de nombreuses relances.

I. CATTO précise que la composition des Commissions a été complétée par les Départements, chaque Département ayant désigné un élu étudiant. La finalisation et l'affichage définitif des commissions interviendront dès que le dernier élu sera désigné au CFVE. Lorsque les listes étudiantes communiquent et que les élus se parlent, les étudiants sont informés des élus des différents Conseils. Or, dans certaines listes, les étudiants ne savent même pas qui sont les élus dans ces différents Conseils, rendant ainsi la coordination plus difficile.

B. BOUCHARD reconnaît cette complexité et ajoute que, si un élu reste à désigner au CFVE, il sera possible de veiller à ce que ce soit un étudiant de la liste Dauphine Ensemble. Il rappelle toutefois que pour siéger dans les Conseils et dans les Commissions, qui revêtent une importance majeure, une mobilisation active est indispensable. L'arrivée de candidatures le jour du Conseil d'administration, après quatre relances, est tardive, sachant que l'étudiante concernée a clairement manifesté son intention de ne pas se porter candidate. Il est indispensable pour les étudiants de s'impliquer activement pour bénéficier de la représentation dans les instances.

E. URRUTIA-DUMAS reconnaît que des délais n'ont pas été respectés, mais suggère que, dans un souci de représentation maximale, il pourrait être demandé aux principaux intéressés s'ils accepteraient de céder une place afin de mieux représenter les étudiants, rappelant que les résultats du vote de 2024 confirment leur légitimité dans ces commissions.

P-D. TRUONG précise qu'elle et Brahim Houas se sont portés candidats pour ces Commissions. Elle exprime son accord sur l'importance de la représentation, tout en regrettant le manque d'engagement d'autres étudiants. Malgré les multiples relances, de nombreux élus n'ont pas répondu, ce qui pose la question de leur disponibilité et de leur assiduité future dans les Commissions. Elle estime que l'incapacité déjà à répondre aux sollicitations remet en cause la participation effective.

B. HOUAS appuie ce point de vue, rappelant que quatre relances ont été effectuées, y compris pendant les vacances de Noël, période où ouvrir ses mails ne constitue pas une charge excessive.

I. CATTO précise que ces relances ont eu lieu avant, pendant et après les vacances de Noël.

E. URRUTIA-DUMAS observe que certains étudiants sont occupés par leurs examens après les vacances, soulignant que tous ne bénéficient pas de périodes de repos, et que les vacances de Noël sont souvent consacrées aux révisions.

B. BOUCHARD rappelle l'importance des Commissions, notamment pour la distribution de fonds destinés aux étudiants en difficulté, et souligne qu'il n'est pas envisageable de reporter cette décision à un prochain Conseil.

E. AGRIKOLIANSKY reconnaît que le non-respect des délais après quatre relances constitue un manquement, mais souligne que l'objectif demeure d'assurer le pluralisme au sein des Commissions et leur bon fonctionnement. Il ne plaide pas pour ralentir le dispositif, mais estime qu'il serait souhaitable, dans la mesure du possible, de garantir une représentation relativement équitable, pourvu que l'ensemble des étudiants susceptibles de participer y soit impliqué. Cette question engage la gestion des Commissions pour les deux années à venir.

B. BOUCHARD rappelle toutefois qu'il n'est pas envisageable d'inclure des étudiants ayant retiré leur candidature.

E. AGRIKOLIANSKY confirme qu'il conviendrait effectivement d'obtenir tout d'abord l'accord des intéressés. Ce n'est peut-être pas la procédure et il est difficile de revenir sur les décisions initiales, mais pour autant, cela ne compromet pas le fonctionnement global des Commissions. Si un minimum de représentativité peut être assuré et que cela est faisable, il n'est pas opposé à cette démarche, tout en soulignant qu'il ne faut en aucun cas contraindre quelqu'un à siéger.

B. BOUCHARD propose d'examiner, au niveau du CFVE, la possibilité de trouver un équilibre en termes de représentativité.

M. FROMAGE précise que le débat central ne porte pas sur la pluralité des listes, mais sur la présence effective des étudiants au sein des Commissions. Pour la plupart, la participation étudiante est indispensable à leur tenue. Lors de ses interventions dans différents Conseils sur une période de six mois, il a dû voir deux fois des membres de la liste Dauphine Ensemble au sein des Commissions, sachant que certaines d'entre elles se tiennent toutes les semaines. Si la pluralité est un objectif souhaitable par tous, la priorité immédiate doit être donnée à la présence effective des étudiants afin de garantir le fonctionnement régulier des Commissions.

M-J. BELLOSTA souligne que, malgré la multiplicité des circonstances qui peuvent expliquer l'absence de réponse de certains étudiants, le vote à venir risque de créer un déséquilibre notable dans la représentation des listes de Dauphine par rapport à la liste Dauphine Ensemble, ce qui serait contraire aux résultats des élections. Certains élus sont en période de césure et travaillent, tandis que d'autres étaient occupés par la préparation de leurs examens. Lors de la dernière mandature, Dauphine Ensemble avait accordé un siège à un membre qui n'aurait normalement pas pu participer en raison de sa représentativité. Les Commissions doivent permettre un travail collectif harmonieux, fondé sur le respect mutuel et l'ouverture d'esprit, afin de laisser une place garantissant un équilibre : quatre représentants de Dauphine Ensemble et quatre représentants d'Esprit Dauphine.

B. BOUCHARD rappelle que l'ensemble du dispositif avait été préparé avant les vacances de Noël. Matthieu Fromage avait été en contact avec tous les candidats pour susciter les candidatures. Il réaffirme que le pluralisme reste souhaité, mais souligne que la priorité est effectivement la présence effective des étudiants dans les Commissions afin d'assurer leur fonctionnement. Ces Commissions ne sont pas partisans : l'attribution des aides aux étudiants se fait dans l'intérêt de l'ensemble de la collectivité, indépendamment des appartenances à une liste particulière. Les élections étudiantes ont lieu tous les deux ans, à mi-mandat, ce qui pourra entraîner l'arrivée de nouvelles personnes au sein des Commissions. Les étudiants élus ne doivent pas occuper ces postes uniquement pour le principe d'être élus, mais doivent également assurer une présence effective, répondre aux courriels et participer activement aux travaux des Commissions, en particulier dans le domaine de l'action sociale. Ces fonctions sont donc importantes et primordiales : elles concernent la distribution de fonds destinés aux étudiants en difficulté et nécessitent donc réactivité et engagement. Il exprime ses regrets quant au déséquilibre actuel dans la représentativité, qu'il attribue au manque de participation des étudiants.

Le Conseil approuve à 21 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions, trois (3) étudiants pour la Commission Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC), à savoir : Ariane MUNZILA DE CASTRO E SILVA ; Brahim HOUAS ; Phuong Dung TRUONG.

Le Conseil approuve à 18 voix pour, 7 voix contre et 2 abstentions, deux (2) étudiants pour la Commission Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) - Initiatives Etudiantes, à savoir : Brahim HOUAS ; Phuong Dung TRUONG.

Le Conseil approuve à 18 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention, deux (2) étudiants pour la Commission Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) - Action Sociale, à savoir : Brahim HOUAS ; Phuong Dung TRUONG.

Le Conseil approuve à 18 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention, deux (2) étudiants pour la Commission de domiciliation des associations, à savoir : Brahim HOUAS ; Phuong Dung TRUONG.

IV. Formation continue

Des documents explicatifs ont été mis à la disposition des administrateurs.

1. Reconduction des offres commerciales Alumni

S. KILBRIDE indique qu'une mesure expérimentale avait été mise en place en septembre 2024, avec une période d'essai se poursuivant jusqu'à présent. Le retour des équipes fait état d'un impact maîtrisé et limité : sept personnes ont bénéficié de remises, pour un montant total d'environ 7 500 €. L'objectif actuel n'est pas d'élargir cette remise, mais de l'encadrer. Elle sera réservée aux Alumni adhérents, dans le but de renforcer le lien avec l'association des anciens tout en sécurisant le modèle de l'Executive Education.

B. BOUCHARD complète en rappelant qu'un travail conjoint est mené avec la Fondation et l'Association des Alumni afin de maximiser le nombre d'Alumni adhérents. Il explique que les offres sont ciblées sur les Alumni inscrits, non seulement pour la cotisation, mais également pour maintenir un contact direct via les adresses électroniques et favoriser leur participation aux événements majeurs, telles que les grandes conférences. Cette démarche s'inscrit dans une stratégie visant à consolider un réseau solide, tout en améliorant la qualité et la fiabilité des bases de données.

S. KILBRIDE souligne également l'importance symbolique de cette démarche : elle permet de ne pas rompre le lien avec les participants dès l'issue de leur formation et de leur offrir la possibilité de continuer à se former tout au long de leur vie.

Le Conseil approuve à 22 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions, la reconduction des offres commerciales Alumni.

2. Précision sur la réduction commerciale entreprise

S. KILBRIDE indique que la mesure a été mise en place en juillet 2025 afin d'ajuster l'expérimentation antérieure. Elle concerne les formations interentreprises, destinées aux entreprises envoyant plusieurs participants, et vise à fournir un outil commercial permettant de renforcer l'attractivité de l'offre. L'analyse du dossier précédent a montré que certaines réductions avaient un impact économique notable sur certains certificats, notamment lorsque plusieurs participants provenaient de la même entreprise. L'objectif est donc de resserrer et de clarifier cette offre : les taux de remise ont été abaissés et la réduction s'applique plutôt de manière individuelle par établissement. Pour les cas multisites, une convention avec l'entreprise peut être envisagée. Il ne s'agit pas d'appliquer ces réductions systématiquement, mais de disposer d'un outil flexible à mobiliser dans le cadre de négociations commerciales.

B. BOUCHARD rappelle que cette mesure avait été présentée initialement comme une option possible de réduction. Le cadrage à la baisse répond aux effets observés : si une entreprise envoyait dix participants sur un certificat avec 25 % de réduction, le point mort n'était plus atteint.

M-J. BELLOSTA souligne que le rapport ne comporte pas de retour détaillé sur l'application des réductions, notamment sur le nombre de formations concernées et l'effet sur la dynamique des inscriptions. La seule information disponible concerne l'effet trop généreux d'une réduction ponctuelle, ce qui ne permet pas de juger de l'impact global. Elle précise qu'elle s'abstiendra en raison de ce manque d'information.

B. BOUCHARD cite un exemple concret montrant un effet de bord significatif : une perte de recettes de 12 % sur une formation particulière, liée à un nombre de participants supérieur à dix, soit plus de la moitié de la promotion.

M-J. BELLOSTA reconnaît cet impact, mais souligne que l'exemple ne renseigne pas sur l'ensemble de la dynamique des inscriptions dans les formations continues. Elle comprend toutefois que le vote vise surtout à assurer la transparence de la gestion.

S. ADAM-LEDUNOIS précise que l'ancien barème était effectivement trop généreux et que l'objectif actuel est d'expérimenter. Les effets de bord observés justifient une certaine prudence et l'absence de communication généralisée de ces réductions, tout en maintenant la possibilité de négociation individuelle si le point mort est atteint. Cette démarche permet d'expérimenter de manière transparente dans un marché de la formation continue devenu plus complexe.

S. KILBRIDE admet que la note devrait préciser les paliers de remise : « jusqu'à 5 % ; jusqu'à 10 % ; jusqu'à 15 % », même si cela n'est pas automatique. Cela donne des outils, des marges de négociation offrant une flexibilité comparable à celle de la concurrence.

B. BOUCHARD souligne que, compte tenu de la reprise du Département par Sean Kilbride et de l'ouverture récente de nouveaux locaux - dont l'inauguration est à venir -, il serait pertinent de faire un point dans six à huit mois sur la nouvelle dynamique de la formation continue et d'évaluer d'éventuelles expérimentations futures.

S. ADAM-LEDUNOIS propose que ce point soit réalisé en septembre ou octobre, une fois la nouvelle organisation mise en place.

Le Conseil approuve à 19 voix pour et 8 abstentions, la précision sur la réduction commerciale entreprise.

3. Accord pour la refacturation des badges Europlaza aux étudiants en cas de perte

Le Conseil approuve à 17 voix pour, 2 voix contre et 8 abstentions, l'accord pour la refacturation des badges Europlaza aux étudiants en cas de perte.

V. Informations dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président (délibération n° 2021D08 du 18 janvier 2021).

- Contrats et conventions

VI. Questions diverses

- Orientations stratégiques de l'Université en matière numérique

(Demande faite par courriel le 20 janvier 2026 par les listes « Engagés avec la CGT pour une université démocratique, sociale et émancipatrice » et « L'alternative pour une université solidaire »)

Y. TOMIC indique qu'il s'agit d'une demande effectuée au nom des élus des deux listes suivantes, à savoir : SUD Éducation et la CGT. La question de la souveraineté numérique se pose indépendamment du contexte géopolitique actuel. Elle relève de considérations liées à la sécurité et à la confidentialité des données. À ce titre, il a mentionné le cas des données de santé, actuellement hébergées et stockées aux États-Unis, et a précisé qu'un projet de réinternalisation de ces données est en cours. La crise géopolitique actuelle met en évidence notre dépendance et les risques afférents. Il cite l'exemple d'un juge français siégeant

à la Cour pénale internationale, lequel a été sanctionné par les États-Unis : tous les services auxquels il avait accès ont été bloqués, y compris l'utilisation de ses cartes bancaires et l'accès à des sites de réservation d'hôtels. Des situations analogues pourraient se produire à l'échelle d'un État, par l'entremise de sociétés privées, et que, par exemple, un ordre de l'État fédéral américain à Microsoft pourrait interrompre l'ensemble de nos services informatiques. Il est donc important de réfléchir à des solutions alternatives, précisant qu'il ne s'agit pas d'une décision pouvant se prendre précipitamment, mais qu'il est essentiel de s'orienter vers la souveraineté numérique du système d'information. Cette démarche nécessitera un travail conséquent, tout en notant que des avancées sont déjà observables : certains ministères utilisent désormais des outils promus par la DNUM, équivalents à Word, Excel ou Teams, et ces outils sont déjà déployés dans les universités. Aujourd'hui, une action a été entreprise par l'État. Bien que l'appui aux politiques gouvernementales ne soit pas habituel, ce domaine pourrait constituer une exception. L'orientation vers un système d'information souverain constitue la voie la plus prudente, afin d'éviter toute interruption brutale de l'activité. La situation ne dépend pas uniquement d'un individu, tel que Donald Trump, mais résulte d'un mouvement plus large dont la durée demeure incertaine. Enfin, il a partagé son expérience professionnelle passée à Paris-Sud, à Orsay, où il a observé que certains chercheurs, passionnés par leur métier, travaillaient même dans le RER, tandis que d'autres personnes, également passionnées, pouvaient être perçues comme tentant de collecter les données de leurs collègues. Bien qu'à Dauphine l'exposition puisse être moindre, cette problématique demeure et nécessite vigilance et réflexion.

B. BOUCHARD rappelle que tout le monde en est parfaitement conscient et qu'il s'agit effectivement d'une orientation à suivre. Des discussions sont en cours au sein de PSL ; le sujet ayant été abordé lors d'un webinaire tenu ce jour. Des réflexions sont également menées concernant les outils proposés par la DNUM, afin de tracer une trajectoire cohérente pour l'ensemble du système d'information. Pour autant, cette transition ne pourra pas s'effectuer du jour au lendemain, l'infrastructure actuelle reposant intégralement sur les solutions Microsoft. Ce chantier revêt un caractère complexe, tant sur le plan humain que financier, et sur le risque de complexité supplémentaire s'il est procédé par des briques insuffisamment articulées entre elles. Une réflexion approfondie est nécessaire avant toute mise en œuvre. S'agissant de la sécurité des données, l'Université dispose d'une sauvegarde locale de l'ensemble de ses informations. En théorie, l'institution pourrait redémarrer rapidement ses systèmes en cas d'interruption d'accès à des données hébergées dans un cloud européen, tout en admettant que des imprévus restent possibles. La DNUM a proposé des solutions permettant au CEREMADE d'héberger ses données de recherche sur des espaces véritablement sécurisés, et ces dispositifs pourraient être étendus à d'autres composantes de l'Université.

P. PEGON rappelle que l'an dernier le courrier électronique Microsoft du procureur de la CPI avait été suspendu ; la CPI a, depuis, renoncé à l'ensemble des outils Microsoft. L'utilisation de logiciels libres est recommandée depuis plus d'une décennie par la DNUM, et s'inscrit dans plusieurs dispositions législatives, notamment la Loi pour la politique numérique de 2016, qui impose aux administrations de préserver la maîtrise, la pérennité et l'indépendance de leurs systèmes d'information, en encourageant l'usage de logiciels libres et de formats ouverts. La Loi ESR de 2013 préconisait également l'utilisation prioritaire de logiciels libres. Le CNLC avait relevé l'incompatibilité de certains outils Microsoft avec le règlement RGPD, et une circulaire de 2023 rappelait que l'usage d'Office 365 était contraire à la doctrine interministérielle « Cloud au centre » concernant les données sensibles, lesquelles peuvent inclure des informations relatives aux ressources humaines, aux étudiants ou à la recherche. Polytechnique a dû renoncer à migrer vers Office sous la pression de protestations, et plusieurs pays européens, dont le Danemark en juin dernier, se détournent progressivement des outils Microsoft. Il est donc important pour l'Université de s'engager dans cette transition, sachant que cela fait plus de 10 ans que cela est préconisé, et d'autant plus que des outils sont mis à disposition par la DNUM. Il indique avoir testé la Suite numérique, constatant que la majeure partie des outils était accessible avec l'adresse professionnelle, via ProConnect qui permet notamment d'utiliser le tableur.

J. BAAMARA indique qu'une migration immédiate vers la Suite numérique n'était pas envisageable, rappelant que les accès actuels via ProConnect résultaient du travail préparatoire déjà accompli. Il a rencontré le responsable du programme de la Suite numérique en mai dernier et décrit l'organisation actuelle du projet comme étant en mode start-up bêta-test. Une bascule instantanée de l'ensemble des agents de la Fonction publique vers la Suite numérique ne pourrait pas encore fonctionner. Pour autant, l'Université se trouve depuis quelques temps dans une phase de réflexion sur la trajectoire à suivre. Bien que la souveraineté numérique constitue une problématique majeure, celle-ci doit être conciliée avec les contraintes de service. Il rappelle que depuis cinq ans, des actions préparatoires ont été entreprises. En 2020, la surface de services Microsoft utilisée avait été réduite, limitée à la messagerie électronique, au stockage de fichiers et à la gestion du parc informatique, afin d'exploiter au maximum les services disponibles à coûts constants. Cette démarche intégrait également des contraintes budgétaires, visant à optimiser l'usage des services existants tout en anticipant une transition vers des solutions souveraines. L'été précédent, des quotas avaient été instaurés pour préparer cette sortie : moins l'espace est occupé, plus la migration sera aisée, et cela incite les utilisateurs à la sobriété numérique. Contrairement aux suites collaboratives des GAFAM, qui tendent à créer une dépendance des usagers, cette démarche visait à réduire cette dépendance. Il invite tous les membres à tester la Suite numérique via ProConnect, précisant que celle-ci ne comporte pas de messagerie électronique. Il s'interroge sur la capacité de l'Université à abandonner cet outil pour en adopter un autre. Il a également évoqué l'expérience d'autres établissements de l'enseignement supérieur, notant l'existence d'une file d'attente importante pour l'accès à certaines alternatives, et a indiqué que les coûts d'une migration étaient comparables à ceux actuellement engagés pour les services Microsoft. Il est donc nécessaire de planifier et de budgéter ces transformations. Enfin, la question est aussi de savoir si, pour l'ESR, ce sera un service direct. Au mois de mai dernier, il était envisagé la possibilité de passer par Renater pour garantir le maintien en conditions opérationnelles de la Suite numérique, afin d'assurer la continuité pour l'ensemble du secteur.

B. BOUCHARD confirme que l'Université prend ces enjeux très au sérieux et cherche à définir une trajectoire claire. Il ne s'agit pas de procrastiner, mais il reste des contraintes techniques à considérer. Il s'interroge sur l'état de la récupération des données.

J. BAAMARA répond que la sauvegarde locale des fichiers OneDrive, SharePoint et des courriels est en cours de préparation, à la suite d'investissements dédiés. Cette solution n'était pas encore opérationnelle mais devrait l'être au cours du premier semestre de l'année. La réussite de cette opération nécessitait de la part de tous une réduction de la surface de stockage utilisée.

E. AGRIKOLIANSKY se déclare satisfait de constater que l'Université prend conscience des enjeux évoqués et qu'elle s'engage dans cette voie. A titre d'information, le CNRS, institution pourtant réputée peu agile, a supprimé ses outils de communication de type Zoom et met à disposition une gamme complète d'outils, notamment en lien avec Renater. Cette évolution est effective et à compter de mars 2026, les outils de communication Zoom ne seront plus utilisés au sein du CNRS. Les agents membres d'une UMR CNRS pourront, par leur adresse professionnelle dès lors qu'elle est enregistrée dans la base de données du CNRS, accéder au portail du CNRS et bénéficier librement de ces outils. Au-delà d'une transition massive et coûteuse, il demeure possible d'adopter progressivement, à titre individuel, d'autres outils.

B. BOUCHARD rappelle que se pose la question des connexions avec les agendas, via passeport. Un basculement immédiat vers ce type de solution aurait pour effet de complexifier sensiblement le quotidien d'un grand nombre d'utilisateurs, ce qui doit être pris en considération.

P. PEGON estime que la priorité doit porter sur les données de recherche sensibles. Si une première étape doit être engagée, elle consisterait à renoncer à l'usage de OneDrive et des messageries Microsoft. Il évoque notamment la situation des chercheurs en sciences humaines et sociales conduisant des enquêtes, pour lesquels l'usage de ces outils compromet l'anonymat, et souligne la nécessité de recourir à d'autres serveurs de messagerie.

F. GELIN estime qu'il convient de distinguer les différents enjeux. Le constat relatif à la souveraineté numérique est bien évidemment partagé par tous et la trajectoire est identifiée. La Suite numérique ne propose pas, à ce stade, de service de messagerie, ce qui suppose le recours à un outil complémentaire. Se plaçant dans une logique de gestion de scénarios de crise, la priorité doit effectivement être la protection des données de recherche sensibles. Le CEREMADE a déjà mis en place des dispositifs permettant l'hébergement des données de recherche sur des espaces sécurisés au sein même de l'Université. Avec le renfort d'un poste supplémentaire en cours de recrutement à la DNUM, cette possibilité pourrait être étendue à l'ensemble des laboratoires de recherche qui en exprimeraient le souhait. Ces initiatives s'articulent avec les propositions formulées par le CNRS en matière d'outils numériques, rappelant que le CNRS a historiquement construit son système d'information sans recourir aux solutions Microsoft. Elle rappelle également que les établissements sont incités par leur tutelle et par l'État à évoluer vers davantage de souveraineté numérique depuis plusieurs années, sans que des outils pleinement opérationnels pour les usagers aient toujours été fournis. Toutefois, la dynamique engagée par la DNUM, dans un contexte de prise de conscience accrue au niveau de l'État, permet d'envisager une accélération de la trajectoire, tout en soulignant que ces injonctions ne s'accompagnent pas de moyens supplémentaires. Ces deux dimensions sont indissociables. Il convient donc de commencer par la recherche, puis de poursuivre collectivement la réflexion, à mesure que les outils proposés par l'État gagnent en maturité.

P. PEGON précise qu'un service de messagerie est prévu au sein de la Suite numérique et qu'il est d'ores et déjà accessible en version bêta.

B. BOUCHARD rappelle que cette messagerie est encore à l'état de projet. Il insiste sur les enjeux de sécurité, soulignant qu'il ne suffit pas de disposer d'outils fonctionnels, mais qu'il est impératif de garantir leur robustesse face aux risques d'intrusion extérieure. Il conclut en indiquant que l'ensemble de ces paramètres doit être examiné avec la plus grande vigilance.

Y. TOMIC prend acte de la réponse favorable apportée par la présidence. Il serait toutefois souhaitable que cette orientation soit formalisée dans un schéma directeur, étant donné qu'il s'agit d'orientations stratégiques engageantes et qu'il ne saurait être seulement question d'une réflexion de principe.

B. BOUCHARD indique que le schéma directeur est en cours d'élaboration. Ce travail doit être conduit en coordination avec PSL, dans le cadre de la convergence des outils numériques, convergence qu'il juge hautement souhaitable à l'échelle de l'établissement-composante. Il confirme le principe de cette inscription, tout en soulignant qu'elle ne peut intervenir immédiatement et qu'elle requiert un travail préparatoire approfondi.

Abordant un autre point divers, B. BOUCHARD évoque la situation relative à XXXXX. Il indique avoir pris connaissance des informations, diffusées à la veille du forum auquel l'entreprise devait participer. Il tient à remercier très sincèrement la CGT d'avoir alerté la présidence sur cette situation. Au regard des éléments portés à sa connaissance, il a été immédiatement signifié à XXXXX qu'il ne lui était pas possible de participer au forum, l'Université ne souhaitant pas être associée, de près ou de loin, à des collaborations à ce qui commence à ressembler à une milice agissant pour un État dont certaines pratiques deviennent très inquiétantes. L'information n'avait pas été identifiée en amont par les services de l'Université, mais a été relayée dans les médias le matin même de l'ouverture du forum. Il aurait cependant été préférable que l'alerte soit adressée directement à la gouvernance, plutôt que diffusée largement par courrier électronique. Il estime qu'un signalement direct aurait suffi. Il regrette également la publication, même retirée depuis, d'un message sur LinkedIn mettant en cause la gouvernance de l'Université.

Il considère que cette démarche est dommageable pour l'image de l'établissement à l'extérieur et qu'elle n'était pas justifiée au regard de la réactivité dont la présidence a fait preuve. Il réitère ses remerciements pour l'alerte transmise, tout en exprimant des réserves quant aux modalités employées pour la porter à la connaissance de l'institution.

S. ABDELNOUR indique qu'un désaccord subsiste quant aux modalités d'alerte employées. Le choix d'avoir informé largement les collègues est complètement assumé, estimant qu'à la veille de l'événement il n'était pas possible de présumer d'un accord avec la gouvernance sur le fond du sujet. Elle rappelle l'existence de désaccords antérieurs concernant certains intervenants invités à l'Université, de même que la présence d'entreprises dont les activités peuvent être jugées condamnables, notamment sur le plan écologique ou au regard de leur implication dans les colonies en Israël. Elle considère dès lors qu'il n'était pas possible de supposer une convergence de vues en l'espèce. Il est important de faire vivre le débat public au sein de l'Université. Si la présidence avait répondu publiquement à l'ensemble des personnels en indiquant qu'elle retirait le stand concerné à la suite de l'alerte, cela n'aurait pas porté atteinte à l'image de l'Université. La diffusion de l'information a permis aux collègues de participer à la discussion. Il n'était donc pas envisageable de se contenter d'une démarche confidentielle à la veille de l'événement, sans garantie d'accord.

B. BOUCHARD répond qu'un échange direct aurait été tout à fait possible. La gouvernance est aisément joignable et un contact préalable aurait pu être établi avant toute diffusion large. Il regrette qu'un message ait laissé entendre que la gouvernance ne réagirait pas. Sur un sujet de cette nature, même en cas de réunion en cours, la présidence peut sans aucun souci interrompre ses travaux pour examiner la situation avec toute l'attention requise.

S. ABDELNOUR considère qu'il n'est pas possible de présumer d'un accord sur ces questions, puisque des désaccords profonds existent, notamment sur des sujets tels que la situation en Palestine et l'implantation d'entreprises dans les colonies. Elle indique que si un point de convergence a été trouvé sur d'autres situations internationales, comme le contrôle, la détention et les violences contre les migrants aux Etats-Unis, cela ne saurait constituer un principe général d'accord préalable.

B. BOUCHARD observe que sans sollicitation préalable, aucune réponse ne peut être apportée. Il regrette la méthode employée, tout en renouvelant ses remerciements pour l'alerte transmise.

S. ABDELNOUR remercie la présidence d'avoir demandé à l'entreprise concernée de se retirer, tout en soulignant que cette décision n'a pas été communiquée publiquement.

B. BOUCHARD répond que la présidence ne diffuse pas de messages à l'ensemble de la communauté universitaire selon les mêmes modalités. Il indique avoir choisi d'évoquer le sujet en Conseil d'administration, considérant ce cadre comme suffisamment solennel. Pour des sujets de cette importance, un signalement direct aurait été préférable, même à l'issue de la séance, quitte à constater ensuite un désaccord et à en informer la communauté. La communication de cette affaire sur LinkedIn a porté atteinte à l'image externe de l'Université et il le regrette.

S. DAMART conteste l'idée selon laquelle le message diffusé aurait eu pour vertu d'ouvrir un débat, et estime qu'un courrier adressé à l'ensemble de la communauté, sans possibilité de réponse ni d'échange, ne constitue pas un débat mais une communication unilatérale. La publication sur LinkedIn laisse entendre que la gouvernance de l'Université serait à l'aise avec la présence de XXXXX au forum, et suggère l'existence d'un désaccord entre les représentants syndicaux et la gouvernance. Selon lui, la forme de l'interpellation ne favorise pas l'ouverture d'un échange, mais installe l'idée d'une opposition préexistante, ce qu'il juge problématique. La méthode appropriée consiste à privilégier le dialogue direct. L'Université offre un cadre dans lequel les responsables sont parfaitement accessibles et où il est possible de s'adresser directement au Président ou aux Vice-présidents. La démocratie universitaire repose sur l'échange et non sur l'interpellation publique. Il exprime son désaccord total avec la méthode employée.

B. BOUCHARD reconnaît l'existence de désaccords sur divers sujets, toutefois, certains points peuvent faire l'objet d'un accord, à condition qu'un dialogue minimal soit engagé. Il estime qu'un courriel adressé directement à un membre de la gouvernance aurait permis une réaction immédiate, rappelant que, saisi ultérieurement, l'exécutif a réagi rapidement après réception du message.

Y. TOMIC considère que les remarques formulées remettent en cause des libertés fondamentales, en particulier les libertés syndicales. Il rappelle que celles-ci sont encadrées par des dispositions constitutionnelles et réglementaires, notamment au sein du Code général de la fonction publique et du Code de l'éducation. Les organisations syndicales représentatives disposent du droit de communiquer auprès des personnels. Il indique que les observations formulées méconnaissent peut-être l'état du dialogue social au sein de l'Université et évoque des situations dans lesquelles des élus feraient l'objet d'enquêtes administratives à la suite de l'exercice de leurs missions de défense des personnels et de leur droit d'alerte. Il interroge la présidence sur sa connaissance de ces situations, qu'il présente comme une réalité.

B. BOUCHARD précise qu'il n'entend pas contester le droit d'expression des organisations syndicales, mais qu'il estime préférable de privilégier un dialogue direct préalable. Il indique que chacun demeure libre d'exprimer ses positions.

Y. TOMIC demande alors à la gouvernance de restaurer la confiance et d'améliorer le dialogue social.

P. GEOFFRON estime que le point abordé, ainsi que celui relatif à la transition numérique et à l'autonomie stratégique de l'Université, revêtent une importance majeure. Revenant d'un déplacement aux États-Unis, où il visite plusieurs laboratoires de premier plan dans le domaine de la chimie verte au sein de deux universités de renom, il indique que les informations relayées en Europe correspondent à la réalité observée sur place. Des désaccords peuvent certes exister, mais en sa qualité de dauphinois, il est particulièrement ennuyé de constater qu'il y en ait sur ce point, car cela est vraiment grave, tant au regard des collègues, qu'aux libertés académiques et syndicales aux États-Unis. Aucun contentieux interne ne doit émerger sur ces questions fondamentales. Il est nécessaire de préserver l'unité sur ces sujets essentiels.

M-J. BELLOSTA affirme que les organisations syndicales reconnaissent pleinement à la gouvernance la liberté de communiquer sur les sujets qu'elle estime pertinents. Elle rappelle toutefois que les organisations syndicales, tout comme les élus dans le cadre des explications de vote, disposent également d'une entière liberté d'expression. Si une ouverture au dialogue est exprimée, celle-ci doit s'accompagner d'une confiance effective. Lorsque celle-ci fait défaut, les représentants peuvent être conduits à s'adresser directement à l'ensemble de la communauté. L'alerte formulée à l'occasion du forum constitue une démarche légitime, fondée sur des informations déjà publiées concernant les activités d'une filiale de l'entreprise en cause. Elle estime que chacun a exercé son rôle et que la réponse apportée par la présidence a permis de clore la situation.

B. BOUCHARD rappelle que la gouvernance n'entend nullement empêcher les échanges, ni restreindre la liberté d'expression. Il reconnaît l'existence de désaccords sur plusieurs sujets, mais souligne que certains points pourraient faire l'objet d'un dialogue direct préalable. Il réaffirme que les organisations demeurent libres de leurs positions.

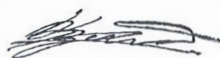
S. ABDELNOUR indique qu'il conviendrait de tirer des enseignements pour l'avenir. Elle souligne le rôle d'alerte des organisations syndicales, tout en rappelant l'existence de services dédiés aux partenariats avec les entreprises, notamment une direction des relations aux entreprises. Elle propose d'engager une réflexion sur les critères permettant d'autoriser ou non des partenariats et collaborations et sur la définition des limites à fixer. Des convergences pourront exister sur certains points et des désaccords sur d'autres.

B. BOUCHARD précise que les informations ont émergé le jour même du forum. Les étudiants du Master concerné, dont le logo de l'entreprise figurait encore sur des supports en raison d'actions menées plusieurs années auparavant sans partenariat actif, se disent affectés par la situation. Des Alumni travaillant au sein de l'entreprise ont également fait part de leur émotion, tout en exprimant leur désaccord avec les faits reprochés. La situation a suscité un émoi important. Aussi, des dispositifs d'alerte plus systématiques seront envisagés afin d'améliorer la circulation des informations en lien avec les partenaires de l'établissement.

S. ABDELNOUR observe que, malgré un partage de certaines valeurs, la progression de certaines orientations politiques, notamment de l'extrême droite, se manifeste également à l'Université. Certains étudiants dauphinois sont, en ce moment, têtes de liste pour le XXXXX. De ce fait, elle exprime son désaccord sur ce consensus. Les électeurs sont aussi nos étudiants et nos collègues, et tous les étudiants ne sont pas choqués de ces partenariats.

B. BOUCHARD précise qu'il fait uniquement référence à l'émoi constaté au sein de la mention concernée, dont les étudiants, rencontrés par la responsable pédagogique, indiquent ne pas comprendre la situation.

Avant de clore cette réunion à 18H00, B. BOUCHARD rappelle que le prochain Conseil d'administration aura lieu le 9 mars 2026, à 16 heures.



Bruno BOUCHARD

Annexe :

- Explications de votes, transmises par Marie-José BELLOSTA, le 4 février 2026 par courriel à la chargée du Conseil d'administration.

Dispositions du Règlement intérieur, relatifs aux procès-verbaux, article V-7, alinéa 2 : « Y sont toutefois annexées les explications de vote remises par écrit, soit au cours de la séance, soit dans les 2 jours ouvrables qui suivent, au secrétaire de séance ».

Explications de vote relatif au conseil d'administration du 2 février 2026

Madame, Monsieur,

Lors de la séance du 2 février 2026, le Conseil d'administration était appelé à se prononcer sur la désignation des membres étudiants devant siéger dans les commissions du Conseil de la formation et de la vie étudiante. Conformément aux règles en vigueur, il revenait au Conseil d'administration de procéder à ces nominations parmi ses propres représentants étudiants. Les membres signataires souhaitent, dans le cadre de cette explication de vote, faire part de leurs préoccupations quant au déroulement de cette procédure et à la composition finalement retenue.

Ils regrettent tout d'abord que les commissions ainsi constituées traduisent une surreprésentation manifeste de l'organisation Esprit Dauphine, en contradiction avec les équilibres issus des dernières élections. Celles-ci avaient pourtant placé Dauphine Ensemble en tête, avec plus de 50 % des suffrages, donnant légitimement à cette organisation un poids politique majeur dans la représentation étudiante. La répartition adoptée par le Conseil d'administration opère donc un renversement de la volonté démocratique exprimée par les étudiants, au lieu d'en assurer la traduction fidèle.

Les membres signataires tiennent également à souligner le manque d'ouverture et de bienveillance qui a présidé à l'élaboration des listes. L'arbitrage opéré par le vice-président étudiant a notamment entraîné le maintien de deux membres de son organisation syndicale, Esprit Dauphine, au sein de la commission FSDIE, au détriment d'un membre candidat de Dauphine Ensemble. Le vice-président a informé l'administration d'un désistement de ce dernier, alors que le seul document disponible atteste au contraire de sa candidature formelle.

De plus, la candidature d'une autre administratrice étudiante de Dauphine Ensemble à la commission FSDIE – aides sociales a été écartée en séance par le Président, au motif du dépassement du délai de dépôt prévu par le règlement intérieur adopté en décembre ; toutefois, l'application rigide de cette règle, sans la moindre recherche de bienveillance, a abouti à nouveau à une éviction. Ces décisions cumulées affectent directement la confiance qui doit présider au fonctionnement collectif de ces commissions.

En incluant le Vice-Président étudiant dans les effectifs liés à Esprit Dauphine, la composition chiffrée des commissions illustre clairement cette surreprésentation :

- la commission FSDIE – initiative compte notamment 3 membres de Dauphine Ensemble pour 7 membres d'Esprit Dauphine ;

- la commission FSDIE – aides sociales, 3 membres de Dauphine Ensemble pour 5 membres d'Esprit Dauphine ;
- la commission de domiciliation, 2 membres de Dauphine Ensemble pour 5 d'Esprit Dauphine ;
- la commission CVEC, seule à présenter une forme d'équilibre, 3 membres de chaque organisation.

Pour toutes ces raisons, les membres signataires réaffirment la nécessité d'un rééquilibrage réel dans la composition de ces commissions. Le travail collectif, au sein d'instances censées représenter équitablement la communauté étudiante, ne peut se construire que sur la confiance et la bienveillance. Or, ces valeurs ont clairement manqué dans le processus ayant conduit aux nominations soumises au Conseil d'administration lors de cette séance.

Marie-Jo Bellosta, Réinventons Dauphine

Yves Tomic, L'alternative pour une université solidaire

Eden Urrutia Dumas, Dauphine Ensemble